

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ÉNERGIES RENOUVELABLES RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS | PROGRAMME BÂTIMENT ET PRONOVO

ATTENTION CONFORMÉMENT À L'ART. 7 DU RÈGLEMENT COMMUNAL LES TRAVAUX NE PEUVENT PAS DÉBUTER AVANT LA RÉCEPTION DE LA PROMESSE D'OCTROI FOURNIE PAR LA MUNICIPALITÉ.

À REMPLIR UNIQUEMENT PAR LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX

N° de dossier :

Date de réception : Heure :

À REMPLIR UNIQUEMENT PAR LE PROPRIÉTAIRE

Nom : Prénom :

Adresse : NPA / Localité :

Tél. : E-mail :

☐ Je certifie être le propriétaire de la parcelle faisant l'objet de la demande

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Titulaire du compte :

Nom de la banque ou CCP :

IBAN :

BÂTIMENT CONCERNÉ PAR LA DEMANDE

Rue, n° :

N° de parcelle :

N° ECA du bâtiment :

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

Type de travaux :

Montant des travaux :

Montant prévisionnel subvention cantonale / Pronovo :

Conditions :

- Les critères du canton et de Pronovo sont appliquées pour ces subventions et la subvention ne peut être obtenue qu'à condition que la subvention cantonale / Pronovo correspondante soit attribuée.
- Le versement se fait sur présentation de la décision de paiement de la subvention correspondante cantonale ou Pronovo et les factures et preuves de paiement.
- Les autorisations de construire liées au secteur de la Police des constructions, doivent être déposées indépendamment de la demande de subvention.

Calcul du montant :

- 20% du montant de la subvention cantonale
- 50% du montant de la subvention Pronovo
- Montant maximal de CHF 5'000.00 par objet subventionné

PLANNING DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS, DATE (MOIS/ANS) ET COÛT

Début des travaux : _____/_____

Coût des travaux selon devis annexé : _____

À RETOURNER AU BUREAU TECHNIQUE COMMUNAL ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES RELATIVES À LA DEMANDE, SOIT :

- ✓ Formulaire de demande de subvention cantonale
- ✓ Courrier de décision d'octroi de la subvention cantonale ou Pronovo

À noter

- **Par sa signature, le bénéficiaire accepte le règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix.**
- **La date de réception de la demande, datée, signée et munie de tous les documents exigés fait foi.**
- **Les dossiers incomplets, ou soumis après épuisement du budget annuel, seront automatiquement retournés au demandeur.**
- **Le versement de l'aide sera effectué uniquement après la fin des travaux et dès réception de la preuve de paiement de ces derniers (facture finale), y compris les acomptes, et une photo de l'installation, ainsi que la décision finale cantonale/Pronovo**

Sainte-Croix, le :

Signature du requérant :